

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE**  
Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2017**

-----

L'an deux mille dix sept, le 28 février à 20H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

**Etaient présents :** C.de BALORRE- A.PERRAULT- D.BOURBAN- S.FOSSEY- A.BELLOCHE- R.DENIS- F.BRESSON- R.COLLETTE- R.HERBRETEAU- R.RILLET- V.MARQUES- B.LECONTE- G.de la FERTE- M..FLERCHINGER- J.BRULARD- C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE- C.PETITEAU- B.METAYER- B.LIBERT- JM.VALLET- P.LAWSON- C.DESMORTIER- M.BELLOCHE-F.MICHEL- B.DETROUSSEL- P.ROUILLARD- M.SALMON- C.BOHAIN- J.GERMOND- A.COTREL- P.CAPRON- G.POTTIER-T.BAUCHERON- R.ADAMIEC- F.RATTIER- B.FOSSEY- D.MAUX- E.LIGER

**Absents excusés :** - C.DUPUIS- H.LEVESQUE

**Absents représentés :** MF.DESVERGNES donne pouvoir à P.LAWSON- F.BERRIER donne pouvoir à C.DESMORTIER- E.GOUELLO représenté par B.FOSSEY- R.DIAZ représenté par E.LIGER

Monsieur ADAMIEC Romuald est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 40      Votants : 42      Abstention : 0      Contre : 0

**Délibération n°2017-0228-1-1**  
**Choix d'une entreprise pour l'aménagement des VRD des logements sociaux rue**  
**Batrel sur la commune de Courtomer**

- Vu la CAO du 21.02.2017 et 28.02.2017,

Mr le Président propose au Conseil de retenir l'entreprise SNOT , moins disante qui a fait une offre à 24 681.80 € HT pour l'opération visée en objet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- DECIDE RETENIR l'entreprise SNOT, moins disante au montant de 24 681.80 € HT,
- AUTORISE Mr le Président à signer ce marché et toutes pièces s'y rapportant

**Délibération n°2017-0228-1-2**  
**Choix d'un maître d'œuvre pour le projet de mise en œuvre de VRD pour la**  
**construction de 5 logements individuels locatifs, rue Henry Vaillant à Courtomer**

Mr le Président propose au Conseil de retenir le cabinet SICA pour la maîtrise d'œuvre du projet visé en objet pour un montant forfaitaire de 6 500.00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- DECIDE RETENIR le cabinet SICA, au montant de 6 500.00 € HT,
- AUTORISE Mr le Président à signer ce marché et toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération n°2017-0228-1-3**  
**Autorisation donnée au Président de signer un acte administratif avec la SAGIM pour le lotissement « Le Champs du trésor » à Saint Julien sur Sarthe**

Mr le Président propose au Conseil de signer un acte administratif avec la SAGIM pour les parcelles : AA n°338, AA n°339, AA n°340, AA n° 342 et AA n°343 sur la commune de Saint Julien s/Sarthe en vue de la construction de logements sociaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer le document hypothécaire normalisé et toutes pièces s'y rapportant,

**Délibération n°2017-0228-1-4**  
**Autorisation de signer la vente d'une parcelle à Madame Maillier Miguelle lotissement « Les champs de la Vie » sur la commune de Marchemaisons**

- Vu la délimitation parcellaire établie par Mr Pellé géomètre et maître d'œuvre du lotissement « Les champs de la Vie » sur la commune de Marchemaisons,
- Vu la demande d'acquisition présentée par Mme Maillier Miguelle de la parcelle n°3 (ZK n°56) d'une superficie de 13 a 57 ca

Mr le Vice-président rappelle au conseil que les parcelles sont vendues à 26.10 € (tva à la marge incluse) en vertu de la délibération n° 2016-0531-1-1 autorisant le Président à signer la vente des parcelles pour le Lotissement « Les champs de la vie à Marchemaisons ».

La vente se fera selon les modalités ci-dessous :

n° parcelle : 3  
Superficie : 1357 m<sup>2</sup>(après bornage)  
Montant global : 35 417,70 €  
SHON : 542,8 m<sup>2</sup>

- La voirie définitive ayant été réalisée, il convient de prévoir une caution de 3500.00 € par parcelle en cas de dommages qui pourraient être occasionnés par les futurs acquéreurs lors de la réalisation de leur construction individuelle.

Mr le Vice-président précise que les frais et taxes sont à la charge de l'acquéreur et propose de désigner l'étude de Maître Lainé pour ces transactions.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité

- VALIDE les propositions de transactions telles que présentée ci-dessus,
- PRECISE que les frais et taxes sont à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE l'étude de Maître LAINE de la rédaction et passation des actes correspondants,
- AUTORISE Mr le Président ou le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer l'acte correspondant avec Mme Maillier Miguelle pour la parcelle n°3 au prix de 35 417.70 €

**Délibération n°2017-0228-2-1-A**  
**Aire de camping-car plan de financement modificatif n°1 et 2-1-B DM n°2**

- Annule et remplace la délibération en date du 13.12.2016,

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet de création de trois aires de camping-car sur le territoire de la CDC VHS

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Total HT</b>	36 666.67 €
<b>Total TTC</b>	44 000.00 €

	HT	TTC	
Courtomer	16 930.00 €	20 316.00 €	49.17%
Coulonges sur Sarthe	6 570.00 €	7 884.00 €	17.92%
Sainte Scolasse sur Sarthe	13 166.67€	15 800.00€	35.91 %
	36 666.67 €	44 000.00€	

Sources	Libellé de la subvention	Montant	Taux
Union européenne	LEADER	15 000.00€	41 %
ETAT	RP	6 500.00€	
Département		5 000.00€	14 %
FCTVA		7 066.40 €	
Fond de concours		4 282.04	
Emprunts Publics		6 151.66	Minimum 20 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 0126),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2017 dès notification.

**Délibération n°2017-0228-2-3**  
**Montant des indemnités versées au Président et aux Vice-présidents**

- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),  
- Vu les articles L.5211-12, R.5211-4 et R.5214-1 du CGCT qui fixe les taux minimum des indemnités de fonction des Présidents et de vice-présidents de conseil communautaire,  
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 17 avril 2004 constatant l'élection du Président et de 9 vice-présidents,  
Vu l'arrêté en date du 23 avril 2014 portant délégation de fonction à Messieurs les vice-présidents de la communauté de communes.

- Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer les taux d'indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,  
- Considérant que pour un EPCI comprenant entre 3 500 et 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Président en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 41.25%,  
- Considérant que pour un EPCI comprenant entre 3 500 et 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Vice-président en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 16.50%

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité (Messieurs C.de Balorre, A.Perrault, D.Bourban, R.Denis, R.Collette, S.Fossey, F.Bresson, R.Herbreteau, A.Belloche, R.Rillet ne prenant pas part au vote) :

**-FIXE** les taux des indemnités à compter du 01/01/2017 ainsi qu'ils suivent :

Fonction	% taux de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président	29.92
1 <sup>er</sup> Vice-président	8.50
2 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
3 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
4 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
5 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
6 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
7 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
8 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
9 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50

Monsieur le Président précise que les crédits seront inscrits au BP 2017

Il s'agit d'indemnités de fonction qui seront versées mensuellement pour le Président et trimestriellement pour les Vice-présidents.

**Délibération n° CA 2016 ASSNT 602**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif.

En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

résultats reportés : 0,00  
dépenses de l'exercice : 310 530,86  
recettes de l'exercice : 387 840,89  
résultat de l'exercice : 77 310,03  
résultat de clôture 2016 : 77 310,03

Section d'investissement

résultat de clôture : 2015 0,00  
dépenses de l'exercice : 1 055 826,97  
recettes de l'exercice : 1 028 243,91  
résultat de l'exercice : -27 583,06  
résultat de clôture 2016 : -27 583,06

Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement : 18 549,08  
. en recettes d'investissement : 81 400,00  
. Solde : 62 850,92

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA 2016 EAU 601**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif.

En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 95 832,69  
. recettes de l'exercice : 164 507,43  
. résultat de l'exercice : 68 674,74  
. résultat de clôture 2016 : 68 674,74

Section d'investissement

résultat de clôture : 2015 0,00  
dépenses de l'exercice : 47 581,81  
recettes de l'exercice 164 270,15  
résultat de l'exercice 116 688,34  
résultat de clôture 2016 116 688,34

Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement : 255 794,99  
. en recettes d'investissement : 59 731,27  
. Solde : -196 063,72

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016BP60000**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 818 278,44  
. dépenses de l'exercice : 4 475 584,78  
. recettes de l'exercice : 5 153 854,09  
. résultat de l'exercice : 678 269,31  
. résultat de clôture 2016 : 1 496 547,75  
792,22

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -95 050,09  
dépenses de l'exercice : 2 170 313,87  
recettes de l'exercice : 1 570 571,74  
résultat de l'exercice : -599 742,13  
résultat de clôture 2016 : -694

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016LTCOULONGES628**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : -11 830,07  
. dépenses de l'exercice : 0,00  
. recettes de l'exercice : 0,00  
. résultat de l'exercice : 0,00  
. résultat de clôture 2016 : -11 830,07

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : 0,00  
dépenses de l'exercice : 0,00  
recettes de l'exercice : 0,00  
résultat de l'exercice : 0,00  
résultat de clôture 2016 : 0,00

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016GUILMAU612**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Dider,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 23 491,21  
. recettes de l'exercice : 29 409,24  
. résultat de l'exercice : 5 918,03  
. résultat de clôture 2016 : 5 918,03

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -7 128,57  
dépenses de l'exercice : 26 887,83  
recettes de l'exercice : 24 751,77  
résultat de l'exercice : -2 136,06  
résultat de clôture 2016 : -9 264,63

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016LTLAGRIL626**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 10 857,67  
. dépenses de l'exercice : 0,00  
. recettes de l'exercice : 3 215,90  
. résultat de l'exercice : 3 215,90  
. résultat de clôture 2016 : 14 073,57

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : 0,00  
dépenses de l'exercice : 0,00  
recettes de l'exercice : 0,00  
résultat de l'exercice : 0,00  
résultat de clôture 2016 : 0,00

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016STRAT61 613**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 5 374,78  
. recettes de l'exercice : 27 991,20  
. résultat de l'exercice : 22 616,42  
. résultat de clôture 2016 : 22 616,42

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -121 304,09  
dépenses de l'exercice : 25 983,94  
recettes de l'exercice : 21 446,01  
résultat de l'exercice : -4 537,93  
résultat de clôture 2016 : -125 842,02

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016TITECAT615**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés 0,00  
. dépenses de l'exercice 821,48  
. recettes de l'exercice 7 640,00  
. résultat de l'exercice 6 818,52  
. résultat de clôture 2016 6 818,52

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -15 723,10  
dépenses de l'exercice : 5 288,36  
recettes de l'exercice : 6 579,60  
résultat de l'exercice : 1 291,24  
résultat de clôture 2016 : -14 431,86

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

**Délibération n° CA2016LOCIND1STESCO**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 0,00  
. recettes de l'exercice : 0,00  
. résultat de l'exercice : 0,00  
. résultat de clôture 2016 : 0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : 0,00  
dépenses de l'exercice : 0,00  
recettes de l'exercice : 0,00  
résultat de l'exercice : 0,00  
résultat de clôture 2016 : 0,00

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016LOCIND1STESCO**  
**Objet: Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 0,00  
. recettes de l'exercice : 0,00  
. résultat de l'exercice : 0,00  
. résultat de clôture 2016 : 0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : 0,00  
dépenses de l'exercice : 0,00  
recettes de l'exercice : 0,00  
résultat de l'exercice : 0,00  
résultat de clôture 2016 : 0,00

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016LTBARVI620**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 82 900,69  
. recettes de l'exercice : 82 900,69  
. résultat de l'exercice : 0,00  
. résultat de clôture 2016 : 0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -82 668,69  
dépenses de l'exercice : 82 259,66  
recettes de l'exercice : 82 668,69  
résultat de l'exercice : 409,03  
résultat de clôture 2016 : -82 259,66

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016LTFOUL621**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 0,00  
. recettes de l'exercice : 0,00  
. résultat de l'exercice : 0,00  
. résultat de clôture 2016 : 0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : 0,00  
dépenses de l'exercice : 0,00  
recettes de l'exercice : 0,00  
résultat de clôture 2016 : 0,00

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016PARCOLLET622**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés 0,00  
. dépenses de l'exercice 0,00  
. recettes de l'exercice 0,00  
. résultat de l'exercice 0,00  
. résultat de clôture 2016 0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -93 441,16  
dépenses de l'exercice : 0,00  
recettes de l'exercice : 0,00  
résultat de l'exercice : 0,00  
résultat de clôture 2016 : -93 441,16

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016LOTGROUAS629**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 4 764,44  
. dépenses de l'exercice : 89 308,90  
. recettes de l'exercice : 84 544,46  
. résultat de l'exercice : -4 764,44  
. résultat de clôture 2016 : 0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -31 483,68  
dépenses de l'exercice : 65 582,09  
recettes de l'exercice : 87 869,33  
résultat de l'exercice : 22 287,24  
résultat de clôture 2016 : -9 196,44

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016LTMARCHEMAISON**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 388 104,73  
. recettes de l'exercice : 388 104,73  
. résultat de l'exercice : 0,00  
. résultat de clôture 2016 : 0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -218 517,99  
dépenses de l'exercice : 465 767,79  
recettes de l'exercice : 376 550,01  
résultat de l'exercice : -89 217,78  
résultat de clôture 2016 : -307 735,77

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016LTCLAIRE625**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 293 031,31  
. recettes de l'exercice : 293 031,31  
. résultat de l'exercice : 0,00  
. résultat de clôture 2016 : 0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -155 401,79  
dépenses de l'exercice : 350 281,28  
recettes de l'exercice : 271 430,57  
résultat de l'exercice : -78 850,71  
résultat de clôture 2016 : -234 252,50

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016LTSTESCO623**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 81 479,79  
. recettes de l'exercice : 81 479,79  
. résultat de l'exercice : 0,00  
. résultat de clôture 2016 : 0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -81 325,79  
dépenses de l'exercice : 81 441,79  
recettes de l'exercice : 81 325,79  
résultat de l'exercice : -116,00  
résultat de clôture 2016 : -81 441,79

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016MAISAPP605**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

. résultats reportés : 11 260,65  
. dépenses de l'exercice : 18 575,65  
. recettes de l'exercice : 23 155,87  
. résultat de l'exercice : 4 580,22  
. résultat de clôture 2016 : 15 840,87

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : 289,80  
dépenses de l'exercice : 17 846,62  
recettes de l'exercice : 13 849,00  
résultat de l'exercice : -3 997,62  
résultat de clôture 2016 : -3 707,82

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA 2016 OM 604**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

. résultats reportés 0,00  
. dépenses de l'exercice 412 072,33  
. recettes de l'exercice 436 913,62  
. résultat de l'exercice 24 841,29  
. résultat de clôture 2016 24 841,29

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 0,00  
dépenses de l'exercice 84 875,05  
recettes de l'exercice 61 555,58  
résultat de clôture 2016 -23 319,47

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA 2016 SPANC 603**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice 5 386,75  
. recettes de l'exercice 12 982,40  
. résultat de l'exercice 7 595,65  
. résultat de clôture 2016 7 595,65

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : 0,00  
dépenses de l'exercice : 0,00  
recettes de l'exercice : 0,00  
résultat de l'exercice : 0,00  
résultat de clôture 2016 : 0,00

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016ZASTJULIEN610**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 0,00  
. dépenses de l'exercice : 602 086,63  
. recettes de l'exercice : 602 086,63  
. résultat de l'exercice : 0,00  
. résultat de clôture 2016 : 0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -568 863,12  
dépenses de l'exercice : 492 870,18  
recettes de l'exercice : 568 863,12  
résultat de l'exercice : 75 992,94  
résultat de clôture 2016 : -492 870,18

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CA2016ZASAINFOINS616**  
**Vote du Compte Administratif 2016**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de PRUNIER Françoise, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés : 47 089,58  
. dépenses de l'exercice : 446,85  
. recettes de l'exercice : 18 160,00  
. résultat de l'exercice : 17 713,15  
. résultat de clôture 2016 : 64 802,73

Section d'investissement

résultat de clôture 2015 : -55 885,51  
dépenses de l'exercice : 13 303,39  
recettes de l'exercice : 0,00  
résultat de l'exercice : -13 303,39  
résultat de clôture 2016 : -69 188,90

Restes à réaliser

. Solde : 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF 2016 ASSNT 602**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 : 77 310,03
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 77 310,03

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 : -27 583,06
- . un solde des restes à réaliser 2016 : 62 850,92
- . soit un besoin de financement de : 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) : 0,00

En section d'exploitation de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 77 310,03

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016GUILMAU612**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 : 5 918,03
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 5 918,03

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 : -9 264,63
- . un solde des restes à réaliser 2016 : 0,00
- . soit un besoin de financement de 9 : 264,63

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 5 918,03

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016STRAT61 613**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 22 616,42
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 22 616,42

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 -125 842,02
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 125 842,02

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 22 616,42

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité

**Délibération n° AF2016TITECAT615**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 6 818,52
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 6 818,52

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 -14 431,86
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 14 431,86

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 6 818,52

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016LTBARVI620**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 -82 259,66
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 82 259,66

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016LTCOULO628**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 -11 830,07
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 -11 830,07

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 0,00
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) -11 830,07

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016LTFUOLO621**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 : 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 0,00
- . un solde des restes à réaliser 2016 : 0,00
- . soit un besoin de financement de : 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016LTLAGRIL626**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 10 857,67
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 3 215,90
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 14 073,57

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 0,00
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 14 073,57

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016PARCOLLET622  
Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 -93 441,16
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 93 441,16

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016LTSTESCO623  
Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 -81 441,79
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 81 441,79

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016BP600**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 818 278,44
- . un résultat positif pour l'exercice 2016 : 678 269,31
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 1 496 547,75

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 : -694 792,22
- . un solde des restes à réaliser 2016 : 0,00
- . soit un besoin de financement de : 694 792,22

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 694 792,22

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 801 755,53

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF 2016 EAU 601**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 0,00
- . un résultat positif pour l'exercice 2016 : 68 674,74
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 68 674,74

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 116 688,34
- . un solde des restes à réaliser 2016 : -196 063,72
- . soit un besoin de financement de : 79 375,38

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 68 674,74

En section d'exploitation de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016LOCIND1STESCO**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 0,00
- . un résultat positif pour l'exercice 2016 : 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 0,00
- . un solde des restes à réaliser 2016 : 0,00
- . soit un besoin de financement de : 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016LOCIND2STESCO**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 0,00
- . un résultat positif pour l'exercice 2016 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 0,00
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016LTCLAIRE625**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 0,00
- . un résultat positif pour l'exercice 2016 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 -234 252,50
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 234 252,50

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016LTGROUAS629**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 4 764,44
- . un résultat négatif pour l'exercice 2016 : -4 764,44
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 : -9 196,44
- . un solde des restes à réaliser 2016 : 0,00
- . soit un besoin de financement de : 9 196,44

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016LTMARCHEMAISON  
Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 0,00
- . un résultat positif pour l'exercice 2016 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 -307 735,77
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 307 735,77

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016MAISAPPR605  
Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 11 260,65
- . un résultat positif pour l'exercice 2016 : 4 580,22
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 15 840,87

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 : -3 707,82
- . un solde des restes à réaliser 2016 : 0,00
- . soit un besoin de financement de : 3 707,82

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) : 3 707,82

En section d'exploitation de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) : 12 133,05

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF 2016 OM 604**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 : 24 841,29
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 24 841,29

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 :-23 319,47
- . un solde des restes à réaliser 2016 : 0,00
- . soit un besoin de financement de : 23 319,47

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 23 319,47

En section d'exploitation de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 1 521,82

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF 2016 SPANC 603**  
**Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 : 7 595,65
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 7 595,65

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 0,00
- . un solde des restes à réaliser 2016 : 0,00
- . soit un besoin de financement de : 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section d'exploitation de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 7 595,65

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016ZASAINFOINS616  
Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 47 089,58
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 17 713,15
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 64 802,73

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 -69 188,90
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 69 188,90

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 64 802,73

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° AF2016ZASTJULIEN610  
Affectation du résultat - Exercice 2016**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2015 0,00
- . un résultat postif pour l'exercice 2016 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2016 -492 870,18
- . un solde des restes à réaliser 2016 0,00
- . soit un besoin de financement de 492 870,18

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG 2016 ASSNT 602  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016GUILMAU612**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016STRAT61 613**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016TITECAT615**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016BPCDC60000**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG 2016 EAU 601**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016LOCIND1STESCO  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016LOCIND2STESCO  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016LTBARV620  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016LTCOULO628  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016LTFOULO621  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CGLTLAGRILLER626**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016PARCOLLET622**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016LTCLAIRE625**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016LTGROUAS629**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016LTMARCHEMAISON**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016LTSTESCO623  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016MAISAPPR605  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG 2016 OM 604  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG 2016 SPANC 603  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016ZASTJULIEN610  
Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° CG2016ZASAINFOINS616**  
**Approbation du Compte de gestion**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,  
Approuve le Compte de gestion dressé par PRUNIER Françoise, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-A**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Atelier TITECAT HYAUMET N°615 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Atelier TITECAT HYAUMET de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°615 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Atelier TITECAT de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 615 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	13 729,34 €	19 970,86 €
RECETTES :	13 729,34 €	19 970,86 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-B**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Atelier STRAT 61 – MANUFACTURE COMPOSITE N°613 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Atelier STRAT 61 – MANUFACTURE COMPOSITE de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°613 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

- VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Atelier STRAT 61 – MANUFACTURE COMPOSITE de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 613 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	134 605,00 €	153 056,42 €
RECETTES :	134 605,00 €	153 056,42 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-C**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Atelier GUILMAU N°612 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Atelier GUILMAU de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°612 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Atelier GUILMAU de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 612 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	33 934,00 €	37 161,63 €
RECETTES :	33 934,00 €	37 161,63 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-D**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Lotissement « LA FOULONNIERE 1 » Coulonges N°628 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Lotissement « LA FOULONNIERE 1 » Coulonges de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°628 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Lotissement « LA FOULONNIERE 1 »  
Coulonges de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 612 00  
qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	11 835,07 €	0,00 €
RECETTES :	11 835,07 €	0,00 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-E**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Lotissement BARVILLE N°620 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Lotissement BARVILLE de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°620 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Lotissement BARVILLE de la Communauté de  
Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 620 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	94 000,00 €	176 259,66 €
RECETTES :	94 000,00 €	176 259,66 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-F**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Lotissement « LA FOULONNIERE2 » Coulonges N°621 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Lotissement « LA FOULONNIERE 2 » Coulonges de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°621 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Aucun crédit ne sera inscrit en dépenses et en recettes au BP 2017 de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Lotissement « LA FOULONNIERE 2 »  
Coulonges de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 621 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	0,00 €	0,00 €
RECETTES :	0,00 €	0,00 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-G**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Lotissement « LE PARC COLLET » ST JULIEN N°622 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Lotissement « LE PARC COLLET » ST JULIEN de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°622 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Lotissement « LE PARC COLLET » St JULIEN  
de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 622 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	102 706,00 €	196 147,16 €
RECETTES :	102 706,00 €	196 147,16 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-H**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Lotissement STESCOLASSE N°623 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Lotissement STE SCOLASSE de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°623 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Lotissement STE SCOLASSE de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 623 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	283 147,00 €	364 588,79 €
RECETTES :	283 147,00 €	364 588,79 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-I**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Lotissement « LES CLAIRES » STLEGER N°625 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Lotissement « LES CLAIRES » ST LEGER de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°625 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Lotissement « LES CLAIRES » ST LEGER de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 625 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	318 107,00 €	611 138,50 €
RECETTES :	318 107,00 €	611 138,50 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-J**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Lotissement MARCHEMAISONS N°624 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Lotissement MARCHEMAISONS de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°624 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Lotissement MARCHEMAISONS de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 624 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	404 436,00 €	792 228,77 €
RECETTES :	404 436,00 €	792 228,77 €

**Délibération n° DB2017-0228-2-3-D-K**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget Lotissement LES GROUAS N°629 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget Lotissement LES GROUAS de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°629 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Lotissement LES GROUAS de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 629 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	58 692,00 €	73 151,44 €
RECETTES :	58 692,00 €	73 151,44 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-L**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget ZA 2 ST JULIEN N°610 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget ZA 2 ST JULIEN de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°610 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget ZA 2 ST JULIEN de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 610 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	564 481,00 €	1 037 036,18 €
RECETTES :	564 481,00 €	1 037 036,18 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-M**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget ZA DES SAINFOINS N°616 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget ZA DES SAINFOINS de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°616 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget ZA DES SAINFOINS de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 616 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	148 208,73 €	148 171,90 €
RECETTES :	148 208,73 €	148 171,90 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-N**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget MAISON DES APPRENTIS ET DES STAGIAIRES N°605 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget MAISON DES APPRENTIS ET DES STAGIAIRES de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°605 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget MAISON DES APPRENTIS ET DES STAGIAIRES de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 605 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	32 846,49 €	21 664,82 €
RECETTES :	32 846,49 €	21 664,82 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-O**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget LOCAL INDUSTRIEL 1 STE SCOLASSE N°630 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget LOCAL INDUSTRIEL 1 STE SCOLASSE de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°630 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Aucun crédit ne sera inscrit en dépenses et en recettes au BP 2017 de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget LOCAL INDUSTRIEL 1 STE SCOLASSE de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 630 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	0,00 €	0,00 €
RECETTES :	0,00 €	0,00 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-P**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget LOCAL INDUSTRIEL 2 STE SCOLASSE N°631 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget LOCAL INDUSTRIEL 2 STE SCOLASSE de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°631 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Aucun crédit ne sera inscrit en dépenses et en recettes au BP 2017 de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

-VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget LOCAL INDUSTRIEL 2 STE SCOLASSE de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 631 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	0,00 €	0,00 €
RECETTES :	0,00 €	0,00 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-Q**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget OM N°604 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget OM de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°604 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget OM de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 604 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	553 434,55 €	227 372,83 €
RECETTES :	553 434,55 €	227 372,83 €

**Délibération n°DB2017-0228-2-3-D-R**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget ZA DES PIERRES N°618 00**

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2017 pour le Budget ZA DES PIERRES de la CDC Vallée de la Haute Sarthe N°618 00 présenté par Monsieur BOURBAN, Vice-Président chargé des finances.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

- VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget ZA DES PIERRES de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe numéro 618 00 qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'Investissement :</u>
DEPENSES :	100 000,00 €	100 000,00 €
RECETTES :	100 000,00 €	100 000,00 €

**Délibération n°2017-0228-2-4a**  
**Plan de financement et demande de subvention pour le projet de réhabilitation et de mise aux normes des vestiaires au stade de football**

Annule et remplace la délibération du 28/02/2017,  
Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet de réhabilitation et de mise aux normes des vestiaires au stade de football.  
Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Total HT</b>	24 034.88 €
<b>Total TTC</b>	28 841.85 €

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX
ETAT	DETR	12 017,44 €	50%
FCTVA		4 632.00 €	
EMPRUNTS PUBLICS		12 192,41 €	minimum 20%
<b>TOTAL TTC</b>		<b>28 841.85 €</b>	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 0016),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2017 dès notification.

**Délibération n°2017-0228-2-5a**  
**Plan de financement et demande de subvention pour le projet d'école numérique pour le RPI 28 sur les communes de Montchevrel et de Sainte Scolasse sur Sarthe pour les années 2017 à 2020**

Annule et remplace la délibération transmise initialement le 02 mars 2017,

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet d'école numérique pour le RPI 28 sur les communes de Montchevrel et de Sainte Scolasse sur Sarthe pour les années 2017 à 2020.

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Total HT</b>	17 678.39 €
<b>Total TTC</b>	21 214.07 €

<b>Sources</b>	<b>Libellé de la subvention</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Etat	DETR	8 323.96 €	60%
Etat	DETR	1 902.56 €	50%
FCTVA		3 479.96 €	FCTVA
Fonds propres		9 410.15 €	

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	
	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>	<b>Tranche 4</b>	<b>Total Ste Scolasse</b>
	3805.12 €		3 600,00 € *	2 340,00 €*	8 596,29 €
	2 340,00 €		193,32 €*	159,00 €	
	159,00 €	1 800,00 € *	75,02 €*	122,00 €*	
	61,00 €	96,66 €*	7,49 €		<b>Total Montchevrel</b>
	100,80 €		14,50 €	87,50 €	5 276,98 €
	87,50 €		2 245,00 €	7,49 €*	
	186,67 €			14,50 €*	
	75,02 €			100,80 €	
Montant total HT/an pour RPI 28 : Sainte Scolasse* et Montchevrel	<b>6 815.11 €</b>	<b>1 896,66 €</b>	<b>6 135,33 €</b>	<b>2 831,29 €</b>	<b>17 678.39 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 049),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2017 dès notification.

**Délibération n°2017-0228-2-6**

**Plan de financement et demande de subvention pour le projet d'école numérique de l'école  
« Maurice Gérard » sur la commune du Mêle sur Sarthe pour les années 2017 à 2020**

Annule et remplace la délibération du 13 décembre 2016,

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet d'école numérique de l'école « Maurice Gérard » sur la commune du Mêle sur Sarthe pour les années 2017 à 2020.

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Total HT</b>	17 864,24 €
<b>Total TTC</b>	21 437,09 €

Sources	Libellé de la subvention	Montant	Taux
Etat	DETR	10 718.54 €	60%
FCTVA		3 516.54 €	
Fonds propres		7 202.00€	

	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>	<b>Tranche 4</b>
	4 680.00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	4 490,00 €
	318.00 €	193.32 €	193.32 €	
	150.04 €	350.00 €		
	201.60 €	29.96 €		
		58.00 €		
<b>Montant HT/an</b>	<b>5 349.64 €</b>	<b>4 231.28 €</b>	<b>3 793.32 €</b>	<b>4 490.00 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 049),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2017 dès notification

**Délibération n°2017-0228-2-7****Plan de financement et demande de subvention pour le projet d'école numérique de l'école « les 3 rives » sur la commune d'Hauterive pour les années 2017 à 2020**

Annule et remplace la délibération du 13 décembre 2016,  
Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet d'école numérique pour le RPI 42 , école « les 3 rives » sur la commune d'Hauterive pour les années 2017 à 2020.

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Total HT</b>	17 019.02 €
<b>Total TTC</b>	20 422.82 €

Sources	Libellé de la subvention	Montant	Taux
Etat	DETR	8 509.51 €	50 % avec plafond de 10 000.00€
FCTVA		3 350.16 €	
Fonds propres		8 563.15 €	

	2017	2018	2019	2020	Total HT
	<b>Tranche 1 dépenses</b>	<b>Tranche 2 dépenses</b>	<b>Tranche 3 dépenses</b>	<b>Tranche 4 dépenses</b>	
	5 400.00€	2 896.00 €	2 340.00 €	2 340.00 €	
	262.50 €	175.00 €	159.00 €	159.00 €	
	61.00 €		100.80 €	100.80 €	
	22.47 €	14.98 €	€		
	43.50 €	29.00 €	€		
	1 347.00 €	898.00 €			
	186.67 €				
	241.65 €	241.65 €			
Montant HT/an	<b>7 564.79€</b>	<b>4 254.63 €</b>	<b>2 599.80 €</b>	<b>2 599.80 €</b>	<b>17 019.02 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 049),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2017 dès notification.

**Délibération n°2017-0228-2.8**  
**Programme 0049 (travaux école de Ste Scolasse) : nouveau plan de financement**

Annule et remplace la délibération en date du 31 janvier 2017,

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet de réhabilitation à l'école de Sainte Scolasse.

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Total HT</b>	17 661,11 €
<b>Total TTC</b>	21 193,33 €

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX
Union Européenne			
ETAT	DETR	10 596,67 €	60%
DEPARTEMENT			
FCTVA		3 403,65 €	
FONDS PROPRES			
EMPRUNTS PUBLICS		7 193,02 €	minimum 20%
<b>TOTAL TTC</b>		<b>21 193,33 €</b>	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 0049),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2017 dès notification.

**Délibération n°2017-0228-2.9**  
**Programme 0057 (Terrain de tennis) : nouveau plan de financement**

Annule et remplace la délibération en date du 31.01.2017,

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet de mise aux normes électriques des terrains et vestiaires des tennis.

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Total HT</b>	37 053,13 €
<b>Total TTC</b>	44 463,76 €

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX
Union Européenne			
ETAT	DETR	18 526,57 €	50%
DEPARTEMENT			
FCTVA		7 140,88 €	
FONDS PROPRES			
EMPRUNTS PUBLICS		18 796,31 €	minimum 20%
<b>TOTAL TTC</b>		<b>44 463,76 €</b>	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 0057),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2017 dès notification.

**Délibération n°2017-0228-2-10**  
**Plan de financement et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne**  
**pour le projet de réhabilitation et de mise aux normes des vestiaires au stade de football**

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet de réhabilitation et de mise aux normes des vestiaires au stade de football.

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Total HT</b>	26 434.33 €
<b>Total TTC</b>	31 721.19 €

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX
ETAT	DETR	12 017,44 €	45%
DEPARTEMENT		6 608,58 €	25 %
FCTVA		4 245,35 €	
EMPRUNTS PUBLICS		8 849,82 €	minimum 20%
<b>TOTAL TTC</b>		<b>31 721,19 €</b>	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 0016),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2017 dès notification.

**Délibération n°2017-0228-2.11**  
**: plan de financement et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne pour le**  
**projet de mise aux normes des terrains et des vestiaires de tennis**

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet de mise aux normes électriques des terrains et vestiaires des tennis.

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Total HT</b>	37 053,13 €
<b>Total TTC</b>	44 463,76 €

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX
Union Européenne			
ETAT	DETR	18 526,57 €	50%
DEPARTEMENT		11 115,94 €	30%
FCTVA		7 140,88 €	
FONDS PROPRES			
EMPRUNTS PUBLICS		18 796,31 €	minimum 20%
<b>TOTAL TTC</b>		<b>44 463,76 €</b>	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 0057),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2017 dès notification.

**Délibération n°2017-0228-2-12a**  
**Plan de financement et demande de subvention pour le projet de réhabilitation de l'école « Maurice Gérard » sur la commune du Mêle sur sarthe**

Annule et remplace la délibération envoyé le 17/03/2017.

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet de réhabilitation et de l'école « Maurice Gérard » sur la commune du Mêle sur Sarthe.

Le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>	
<b>Total HT</b>	3 360,00 €
<b>Total TTC</b>	4 032,00 €

SOURCES	LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX
Etat		1 680,00 €	50 %
FCTVA		672,00 €	
Fonds propres		1 680,00 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 049),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2017 dès notification.

**Délibération n°2017-0228-3-1a**  
**Augmentation horaire d'un poste d'adjoint administratif**

L'autorité territoriale explique au conseil que :

- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter les heures d'un adjoint administratif pour le service cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à compter du 1er mars 2017 :

- D'AUGMENTER le poste permanent d'adjoint administratif territorial à raison de 35 hebdomadaires (au lieu de 32h).
- AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents en son absence à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Délibération n°2017-0228-3-1b**  
**Diminution d'un poste d'adjoint technique territorial**

L'autorité territoriale explique au conseil que :

- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il y a lieu de revoir le poste d'un agent qui souhaite diminuer son temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- DE DIMINUER le poste d'adjoint technique territorial de 21h52 hebdomadaire à 20h52 hebdomadaires annualisées à compter du 1er mars 2017.
- AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-Présidents en son absence à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Délibération n°2017-0228-3-2**  
**Ouverture d'un poste en contrat aidé**

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de créer un poste en contrat aidé.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité émet un avis favorable :

- à la création d'un poste « CAE CUI » à raison de 24 heures par semaine à compter du 1er mars 2017.
- Et AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents en son absence à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Délibération n°2017-0228-6-1**  
**Autorisation donnée au Président de signer une convention printemps de la**  
**chanson avec l'ODC**

Monsieur Bresson, Vice-président en charge de la commission « Culture, Communication et monde associatif », précise au Conseil, que dans le cadre du printemps de la chanson au titre de l'année 2017, il y a lieu dès lors de signer une convention fixant les conditions de partenariat entre l'Office départemental de la Culture de l'Orne et la collectivité.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la convention telle que décrite ci-dessus,

**Délibération n°2017-0228-6-2**  
**Vote d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2017 pour l'école**  
**« Musique et danse en pays Mélois »**

Mr le Président propose au Conseil de voter les subventions complémentaires suivantes au titre de l'année 2017 :

Ecole de musique et danse en Pays Mélois : + 1035. 00 € (subvention de fonctionnement) et + 752.70 € (au titre des interventions dans le cadre des NAP)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité :

- VOTE les subventions selon les montants décrits ci-dessus,
- PRECISE que les crédits sont votés à l'article 6574 du budget principal

**Délibération n°2017-0228-6-3**  
**Vote de subvention auprès d'associations pour interventions sur les temps d'activités périscolaires : atelier « théâtre 61 », BCPM, Randos et loisirs et USM Football**

Mr le Président propose au Conseil de voter les subventions complémentaires suivantes au titre de l'année

2017 dans le cadre d'interventions sur les temps périscolaires :

Atelier théâtre 61 : 384 €

Randos et loisirs : 960 €

BCPM : + 64 €

USM football : 352 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité :

- VOTE les subventions selon les montants décrits ci-dessus,
- PRECISE que les crédits sont votés à l'article 6574 du budget principal

**Délibération n°2017-0228-7-1**  
**Rapport annuel des déchets ménagers année 2015**

- Vu la présentation du rapport annuel déchets ménagers,

Monsieur le Vice-Président chargé de la Commission « déchets ménagers » rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à

leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante à l'unanimité:

- ADOPTE le rapport annuel tel que présenté aux membres de cette assemblée

**Délibération n°2017-0228-8-1**  
**RPQS assainissement non collectif 2014 et 2015**

M. le président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**Délibération n°2017-0228-8-2**  
**Lot n°2 pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable « L'être aux anglais » sur  
la commune de Saint Aubin d'Appenai**

-Vu l'avis de la CAO en date du 14.02.2017,

Mr le Président propose de retenir l'entreprise SEEG pour un montant de 80 803.20 € HT pour le lot 2.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **DECIDE** retenir SEEG aux conditions visées ci-dessus.

**Délibération n° 2017-0228-8-2A**  
**RPQS eau potable 2015**

- Vu la présentation du RPQS 2015 pour le service d'eau potable.

Monsieur le Vice-Président chargé de la Commission « Eau – Assainissements collectif et non collectif » rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- ADOPTE le RPQS eau potable 2015 tel que présenté et ci-après joint.

**Délibération n°2017-0228-8-3**  
**Choix d'un organisme pour l'assistance technique sur la STEP d'Hauterive et les postes de refoulement sur les communes d'Hauterive et du Ménil-Broût**

Vu la CAO du 21.02.2017,

Mr le Président propose au Conseil de retenir « Eaux de Normandie » qui a fait l'offre la mieux disante suite à la procédure de consultation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- DECIDE retenir l'offre de « Eaux de Normandie », mieux disante : offre de base et option.

**Délibération n°2017-0228-8-4**  
**Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour épandage des boues**  
**sur la STEP de Coulonges sur sarthe**

Mr le Président précise qu'il y a lieu de mettre en œuvre un plan d'épandage pour la STEP de Coulonges s/Sarthe et que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut financer ce type de projet à 60 %.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES	HT
Plan d'épandage et analyses	4 304.00 €
RECETTES	HT
AELB	2 582.40 €
Solde collectivité	1 721.60 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- DECIDE solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au meilleur taux
- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus

**Délibération n°2017-0228-9-1**  
**Fond de concours de la commune d'Hauterive pour la construction d'un pôle scolaire « Les 3 rives »**  
**(RPI 42)**

Mr le Vice-président chargé des affaires scolaires précise au Conseil que la CDC a réalisé des travaux pour le compte de la mairie de Hauterive avec son accord pour la partie concernant des compétences dévolues aux mairies.

Il y a lieu dès lors de solliciter un fonds de concours de la commune et de signer une convention entre les parties.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la convention pour solliciter un fonds de concours d'un montant de 19 344.83 € auprès de la commune s'agissant de la partie des travaux réalisés relevant de la compétence communale

**Délibération n°2017-0228-9-2**  
**Convention avec l'école Saint Joseph**

- Vu les statuts de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe,  
Mr le Président précise au Conseil qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention avec l'OGEC de l'école St Joseph au Mêle sur Sarthe (61 170) ; Mr le Président donne lecture aux membres du Conseil :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la présente convention,

**Délibération n°2017-0228-9-3**  
**Autorisation donnée au président de la CDC VHS de signer un acte administratif avec d'une part l'Etat et d'autre part la commune pour les terrains d'assiette de l'école « Les 3 rives » à Hauterive**

- Annule et remplace la délibération n°2014-0321-5.4,

Mr le Président précise au Conseil qu'il y a lieu de signer des actes administratifs en vue de la cession à la CDC VHS des parcelles terrain d'assiette du pôle scolaire et du lotissement pour logement sociaux :

- ZP1 : propriété de l'Etat,
- ZP 156 : propriété du Conseil départemental de l'Orne,
- ZP 2 : propriété de la commune d'Hauterive,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer l'acte administratif et toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération n°2017-0228-9-4**  
**Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Hauterive pour l'entretien sur l'école des 3 rives**

Mr le Président précise au Conseil qu'une demande d'heures supplémentaires a été présentée par la Commune d'Hauterive pour l'entretien de l'école des 3 rives par l'agent communal mis à disposition.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE la demande portée par la commune d'augmenter la quotité horaire de la convention initiale à

raison de 82 h 00 pour l'année 2016,

- AUTORISE Mr le Président à émettre un titre correspondant aux heures effectuées par l'agent de la Commune auprès de la CDC VHS au titre de l'année 2016.

**Délibération n°2017-0228-9-5**  
**Autorisation donnée au Président de signer une convention de mise à disposition d'un agent  
de la commune d'Hauterive pour l'entretien sur l'école des 3 rives ( 2017 à 2020 )**

Mr le Président précise au Conseil que l'intégration dans les nouveaux locaux a généré une charge de travail estimée annuellement à 135 heures.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la convention visée en objet pour une mise à disposition de l'agent communal à raison de 135 heures par an pour l'entretien du pôle scolaire « Les 3 rives » avec la commune d'Hauterive.